

PRESENTATION DE L'ESPACE NUMERIQUE ET DE SON RESEAU

L'espace numérique est un lieu public, qui a pour objectif de permettre à toute personne de pouvoir s'initier aux usages des nouvelles technologies (internet et multimédia)

Le personnel est au service des usagers pour les aider dans leurs différentes recherches (accueil, renseignement, utilisation du matériel...)

ACCES A L'ESPACE NUMERIQUE ET A SON RESEAU

Périodes d'ouverture :

L'espace numérique est un établissement ouvert au public aux heures suivantes :

Lundi:

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi:

de 8h30 à 12h

Mercredi:

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi:

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi:

de 8h30 à 16h

Samedi

Fermé

Dimanche: Fermé

Jours fériés: Fermé

En dehors de ces horaires l'espace numérique est fermé.

Dans la mesure du possible, les usagers seront prévenus des modifications éventuelles.

REGLE DE CONDUITE DU PUBLIC

Les utilisateurs de l'espace numérique sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et de se conformer à la règlementation générale en matière d'hygiène et de sécurité en évitant toutes perturbation susceptible de nuire aux autres utilisateurs ou au personnel.

Respecter le personnel. Tout comportement portant préjudice au personnel ou aux utilisateurs est susceptible d'entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

- 1. A l'exception des chiens guides, ne pas introduire d'animaux, même portés dans les bras.
- 2. S'abstenir de fumer, courir, crier dans les locaux.
- 3. Ne pas téléphoner (mettre son téléphone en vibreur ou silencieux)
- 4. Ne pas introduire de patins, de planches à roulettes, de caddies, de trottinettes ou de vélos.
- 5. Les armes de toutes catégories ou par destination (cutter, batte de base-ball, etc.) sont strictement prohibées.
- 6. Respecter les normes d'hygiène et présenter une tenue correcte, ne pas ôter ses chaussures ou circuler pieds nus, ni en maillot de bain.
- 7. Respecter le matériel et les lieux.
- 8. Tout vol ou tout dégât volontaire entraîne un remboursement des dommages auprès du trésorier municipal et une radiation.
- 9. Respecter la neutralité de l'établissement : toute propagande est interdite, l'affichage est soumis à l'autorisation du chef de service.
- 10. Les bébés sont les bienvenus, mais les activités quotidiennes liées à l'hygiène et à l'alimentation de ceux-ci ne peuvent se pratiquer à l'intérieur des sites.
- 11. Il est interdit de manger et de boire à l'intérieur des locaux.

Sécurité des lieux :

Sous l'autorité du chef de service et dans le cadre légal le personnel peut être amené à :

1. Refuser l'accès à l'établissement en cas d'affluence ou de danger pour la sécurité des personnes et des biens, ou interdire la sortie pour des raisons de sécurité.

2. Demander à quiconque ne respectant pas le règlement de quitter les lieux.

CONDITION D'UTILISATION DU MATERIEL DE L'ESPACE NUMERIQUE

Les éventuels problèmes techniques devront être signalés à la personne à l'accueil. Il est strictement interdit, sous peine d'expulsion immédiate, d'intervenir de quelque façon que ce soit sur la structure des matériels (ouverture des capots, modification des branchements, ajout de carte ou de périphérique, etc.).

Il est interdit de télécharger des fichiers ou des programmes, ainsi que d'effectuer toute installation de logiciel sur les ordinateurs mis à disposition, ainsi que de modifier le paramétrage.

Toute tentative de modifier ce paramétrage sera considérée comme une tentative d'intrusion au sens des articles 323-1 à 323-5 du Code Pénal. Selon la gravité des faits, l'utilisateur sera exclu temporairement ou définitivement, sans préjugé des poursuites pénales qui pourraient être engagées en cas de dommages subis par le matériel ou les logiciels.

Tout support de documentation apporté par l'utilisateur (disquette, clé USB...) est interdit

Il est interdit d'augmenter le volume du son des ordinateurs à moins de faire usage d'un casque audio.

De façon générale, un code de bonne conduite doit veiller au respect des utilisateurs et du matériel.

Afin d'assurer le respect de ces prescriptions, une surveillance à distance sera effectuée par les responsables.

La durée d'utilisation d'un poste est limitée à 1 heure maximum par jour.

CONDITION D'UTILISATION D'INTERNET

Les enfants de – de 11 ans ne sont pas admis dans les locaux, sauf lorsqu'ils sont accompagnés d'un adulte responsable ou lors d'animations spécifiques.

Les parents doivent être conscients que, bien que l'Internet puisse être filtré par un logiciel spécifique, il peut arriver que les mineurs accèdent à des sites douteux.

La consultation des sites doit être conforme aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne, etc.).

Est strictement interdite la consultation de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations, incitations à la haine raciale ou de pratiques illégales ainsi que les sites pornographiques ou pédophiles.

Le personnel fera cesser immédiatement la consultation de sites contrevenant au règlement.

APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Tout usager, par le fait de sa signature d'entrée à l'espace numérique, est censé connaître le présent règlement qu'il s'engage à respecter.

Tout manquement au présent règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Le personnel de l'espace numérique est chargé de contrôler l'application du présent règlement.

Signature du Maire :